

COMMUNIQUÉ

de presse

ANNÉE 2025

ÉGLETONS : 7 novembre 2025

Le Conseil Municipal d'Égletons s'est réuni le jeudi 6 novembre 2025 pour une séance consacrée notamment à la gestion des services publics, aux ajustements budgétaires et à la préparation de l'année 2026.

Compte-rendu du conseil Municipal
du 6 novembre

Le Conseil a pris acte des rapports 2024 relatifs à l'activité de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières, ainsi qu'à la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, délégués à la société SAUR.

Une demande de subvention a été votée auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les travaux réalisés dans le cadre du dispositif « Urgence sécheresse 2025 » au lac du Dero.

Le Maire a également proposé d'engager une réflexion en vue du transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes ou à un syndicat intercommunal à créer.

Le conseil a approuvé plusieurs modifications statutaires :

- le retrait des communes d'Égletons et d'Espartignac du Syndicat du Puy des Fourches-Vézère ;
- la mise à jour des statuts de la Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières, incluant désormais la compétence d'Autorité Organisatrice de la Petite Enfance, ainsi que diverses actualisations administratives ;
- la révision des statuts de la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19).

Dans le domaine budgétaire, deux décisions modificatives ont été adoptées pour ajuster les budgets 2025, portant le budget global à un peu plus de 12 millions d'euros.

Afin d'assurer la continuité des investissements en début d'exercice, le maire est autorisé à engager les dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025.

Le Conseil a également décidé le versement d'une avance de 50 000 € au Centre communal d'action sociale (CCAS) et validé les tarifs municipaux 2026, examinés en commission des finances.

Dans le domaine du foncier, le Conseil a donné son accord pour le classement dans la voirie communale de portions de la RD 142, après déclassement par le Conseil départemental.



COMMUNIQUÉ

de presse

ANNÉE 2025

Il a également approuvé la cession du centre équestre municipal à ses actuels délégataires, Madame Nathalie Pouget et Monsieur Cyril Faye, pour un montant de 90 000 €.

Au chapitre des affaires sociales, le régime indemnitaire des agents a été mis en conformité avec la réglementation, notamment pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

La collectivité a retenu la procédure de labellisation pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire « santé » des agents, avec une participation communale fixée à 20 € par agent et 5 € par enfant à charge à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 700 000 € à Égletons Habitat pour le financement de l'acquisition de 14 logements sur différentes adresses de la Commune. Par ailleurs, un avenant de redéploiement au contrat de solidarité communale avec le Conseil Départemental a été approuvé, afin d'affecter certains crédits à la construction du tennis couvert.

